



Ref : CFVU2022/22-0713

**CFVU DU 07 JUILLET 2022**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES UE DÉCOUVERTE.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 07 juillet 2022 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

**Modalités d'évaluation de l'UE découverte dans les parcours de formation de licence :**

Compte tenu de la présence d'étudiants relevant de formations en évaluation continue intégrale, les UE découverte sont évaluées en contrôle continu quel que soit le régime d'études.

Ces UE ne proposent pas de session de rattrapage. La seconde chance est garantie sur la base de deux évaluations réalisées pendant le semestre (14 semaines), la note de l'UE étant formée de la meilleure des deux notes. Lorsqu'une seule note est disponible, elle forme la note de l'UE. Enfin, si l'étudiant ne dispose d'aucune note, il est noté absent et l'absence est comptabilisée comme un 0 dans le calcul de compensation. Les notes de la 1<sup>ère</sup> évaluation doivent être communiquées avant l'évaluation suivante. Les évaluations des étudiants dispensés sont réalisées uniquement en distanciel. Quel que soit le régime d'études, les évaluations peuvent se faire sous la forme de QCM.

- **APPROUVE** (*le cas échéant à l'unanimité de ses membres*) **LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES UE DÉCOUVERTE.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 08/07/2022.*

Nombre de membres présents	<b>17</b>
Nombre de membres représentés	<b>8</b>
Nombre d'abstentions	<b>3</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>22</b>
Nombre de votes pour	<b>22</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président de l'Université Bordeaux  
Montaigne,

**Signé**

Lionel LARRÉ.